

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

2023.04

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
Nom : SIMÉANT
Prénoms : Florence
Profession ou qualité : Directrice de l'école de Treteau
Adresse : 8, Rue des École
03220 TRETEAU
Association : ecole

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Salle Polyvalente

Du : 25/03/2023 à 19 heure(s) 00

Au : 26/03/2023 à 02 heure(s) 00

et Du : à .. heure(s) ..

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : LOTO de l'École

Fait à : TRETEAU

Le : 07/03/2023

Signature,

ARRETE DU MAIRE N°

Le Maire de TRETEAU.....

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme SIMÉANT Florence

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 25/03/2023 à 19 heure(s) 00

au : 26/03/2023 à 02 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : Salle Polyvalente

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 07. mars 2023

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie